

HOMELIE DU MERCREDI DE LA IX^e SEMAINE DU TEMPS ORDINAIRE ANNEE A 2023



Après le piège des pharisiens sur l'impôt dû à César, le Christ est de nouveau confronté à d'autres détracteurs, les Sadducéens. Ils questionnent Jésus au sujet de la résurrection des morts. En effet, pour les Sadducéens il n'y a pas de résurrection après la mort. Jésus, avec patience, affirme qu'il y a une vie après la mort et que la Vie des ressuscités, n'est pas du même ordre que notre vie terrestre. La résurrection nous ouvre sur une autre vie libérée du sexe et de la procréation.

La vie terrestre est limitée dans le temps et dans l'espace. Dieu à la création donne à l'homme de continuer son œuvre, par union corporelle de l'homme et de la femme, de nouvelles personnes soient conçues, qui continueront à peupler la terre. Cependant il convient de savoir que le mariage est une réalité terrestre, qui permet à ceux qui s'y engagent d'avoir part au royaume des Cieux. Le mariage est donc un état de vie et non une fin en soi. C'est pourquoi le Christ saisit l'occasion pour donner un enseignement sur la question de la résurrection.

La Vie Eternelle est plus qu'une simple continuité du monde matériel voire amélioré sans maladie ni mort. La Vie Eternelle est d'un autre ordre : nous serons, nous dit Jésus, 'semblables aux anges', c'est à dire vivant d'une vie essentiellement spirituelle et éternelle. Et puisque cette vie sera éternelle, il n'y aura plus besoin d'engendrer, et, donc, il ne sera plus question de mariage.

Malheureusement les Sadducéens des temps modernes sont nombreux. En effet, beaucoup de courants et de sectes véhiculent un message qui stipule qu'il n'y a plus de vie après celle-ci. Par conséquent il faut vivre comme l'on attend. Le Christ par cette question piège des Sadducéens nous rappelle l'essentiel de notre vie terrestre qui n'est qu'un pèlerinage qui s'achèvera au Ciel.

Que Dieu par l'intercession de notre Dame de la Garde nous aide à mener une vie qui corresponde à la volonté de Dieu afin de Mieux préparer notre vie future après la mort.

Mathieu DIZINDJE,

Vicaire à la paroisse notre Dame de la Garde de Nouamou

